

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 22 mai (22/05/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse BAULU (représentée par M. Daniel CALVI), **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par M. Jean-Michel HENRYOT), Mme Sabine AUGE (représentée par Mme Muriel VALETTE), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

M. Daniel BOTTA est nommé secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

33 – 22 Mai 2014

LICENCE ENTREPRENEURS DE SPECTACLES

Rapporteur : Mme VALETTE.

Afin de satisfaire aux obligations imposées par la loi n°99-198 du 18 mars 1999 qui porte modification de l'ordonnance du 13 octobre 1945, relative aux spectacles, le Conseil Municipal sollicite l'attribution de licences d'entrepreneur de spectacles dans le cadre des missions générales de la collectivité et de Moissac Culture.

Le titulaire des licences est Monsieur le Maire de Moissac, et ceci dans les trois catégories possibles, à savoir :

Catégorie 1 : exploitation de lieux de spectacle aménagés pour des représentations publiques ;

Catégorie 2 : production de spectacles ou entrepreneurs de tournées qui ont la responsabilité d'un spectacle ou employeur à l'égard d'un plateau artistique ;

Catégorie 3 : diffusion de spectacles dans le cadre d'un contrat de cession.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 27 MAI 2014

CASTELSARRASIN - 82

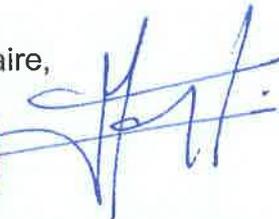
**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 31 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES)**

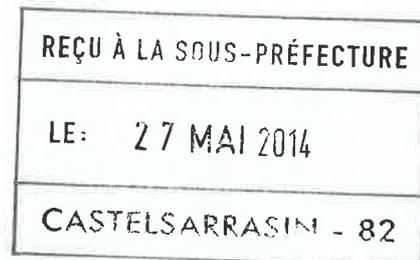
APPROUVE l'attribution des licences d'entrepreneur de spectacles à Monsieur le Maire de Moissac

AUTORISE Monsieur le Maire à remplir le formulaire de demande auprès des services déconcentrés de l'Etat (DRAC Midi-Pyrénées).

Pour copie conforme

Moissac le 23 Mai 2014

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :